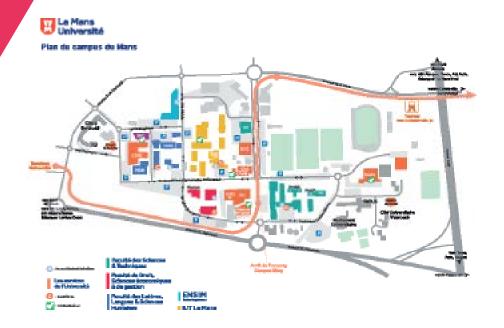
#### Informations sur: https://statutentrindiv.sciencesconf.org



Dans le prolongement des précédents colloques en partenariat avec l'association des juges et anciens juges du tribunal de commerce du Mans et le Barreau du Mans, la cinquième édition porte sur un thème d'actualité, celui du nouveau statut de l'entrepreneur individuel.

Issu de la loi n° 2022-172 du 14 février 2022, et entré en vigueur le 15 mai 2022, le nouveau statut de l'entrepreneur individuel soulève plusieurs questions théoriques et pratiques : quels en sont les contours ? Quels régimes juridiques et fiscaux ? Quelles procédures collectives en cas d'insolvabilité ?

Pour envisager ces questions importantes, le colloque réunira des universitaires ainsi que des praticiens.



**VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022** 

14H - 18H

# Le nouveau statut de l'entrepreneur individuel

5e colloque du tribunal de commerce et de la faculté de droit du Mans

#### **AMPHITHÉÂTRE MERCURE**

FACULTÉ DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES & DE GESTION LE MANS UNIVERSITÉ

Sous la direction scientifique de **Didier CHOLET**, Maître de conférences HDR & **Karine LEMERCIER**, Maître de conférences









Ce colloque donne droit à la production d'une attestation valant pour 4 heures de formation obligatoire

#### 5e colloque du tribunal de commerce & de la faculté de droit du Mans

### LE NOUVEAU STATUT DE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL

13h45: ACCUEIL DES PARTICIPANTS 14h: ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

**Jean-Pierre POIRIER,** Président de l'association des juges et anciens juges du tribunal de commerce du Mans & Didier CHOLET, Maître de conférences HDR en droit privé - Le Mans Université

Première partie : Le nouveau patrimoine de L'entrepreneur individuel : Quels contours ?

#### Un patrimoine affecté à l'activité professionnelle

Aude DENIZOT
 Professeur en droit privé - Le Mans Université

#### Le patrimoine de l'entrepreneur face à sa situation matrimoniale

- Anne DE LUCA
   Avocate au Barreau du Mans SCP de Luca-Péricat & Froger-Ouarti
- Anne BENOIST
   Notaire SELARL Office Bollée Le Mans

# DEUXIÈME PARTIE : ENTREPRISE INDIVIDUELLE OU SOCIÉTÉ UNIPERSONNELLE : QUEL CHOIX ?

## L'attractivité juridique de la société unipersonnelle à l'épreuve du nouveau statut de l'entrepreneur individuel

Emilie GICQUIAUD
 Maître de conférences en droit privé - Université d' Angers

#### La nouvelle option fiscale ouverte à l'entrepreneur individuel

Mélinda FOSSEY
 Avocate au Barreau du Mans - SOFIGES

TROISIÈME PARTIE : L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL EN DIFFICULTÉ : QUELLE PROCÉDURE D'INSOLVABILITÉ ?

### Le nouveau traitement de la défaillance de l'entrepreneur individuel

- Karine LEMERCIER
   Maître de conférences en droit privé Le Mans Université
- François MERCIER
   Administrateur judiciaire -2M & associés

#### L'articulation des procédures : le regard du tribunal

- Bernard DERANQUE
   Président du tribunal de commerce du Mans
- Victor GENESTE
  Vice-président du Conseil National des greffiers des tribunaux de commerce, Greffier associé du tribunal de commerce du Mans

Propos conclusifs par Bernard DERANQUE Président du tribunal de commerce du Mans